

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN009
Intitulé	Océan Indien
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	11 mai 2023

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>1</b>
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
<b>3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....</b>	<b>9</b>
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION .....	9
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	16
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1A .....	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1A.OS01A .....	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1B .....	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1B.OS02A .....	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1A .....	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1A.OS01B .....	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1B .....	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1B.OS02B .....	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 03.3D .....	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 03.3D.OS3A .....	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 04.3D .....	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 04.3D.OS03B .....	27
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 05.5B .....	28
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 05.5B.OS04A .....	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 06.5B .....	30
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 06.5B.OS04B .....	31
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 07.6C .....	32
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 07.6C.OS05A .....	33
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 08.6C .....	34
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 08.6C.OS05B .....	35
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 09.10B .....	36
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 09.10B.OS6A .....	37
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.10B .....	38
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 10.10B.OS6B .....	39
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	40
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 11. ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACIEUSE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSFRONTALIER .....	40
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 12. ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACIEUSE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSNATIONAL.....	41
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	42
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES .....	47
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME .....	47
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	48
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION .....	49
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION .....	51
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT. ....	51
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>52</b>
<b>5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....</b>	<b>56</b>
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	56
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT. ....	59
<b>6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....</b>	<b>60</b>
<b>7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>61</b>

<b>8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]</b> .....	<b>62</b>
8.1. GRANDS PROJETS .....	62
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS .....	62
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE. ....	62
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION. ....	62
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS .....	63
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	64
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	65
<b>9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]</b> .....	<b>66</b>
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	66
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	68
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	69
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	70
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	71
<b>10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013</b> .....	<b>72</b>
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .....	72
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....	74
<b>11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]</b> .....	<b>75</b>
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION .....	75
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER .....	76
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	77
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE .....	78
<b>13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE</b> .....	<b>79</b>
<b>14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]</b> .....	<b>80</b>
<b>DOCUMENTS</b> .....	<b>82</b>
<b>RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION</b> .....	<b>83</b>

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

**Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

La période de programmation 2014-2020 arrivant à son terme, l'Autorité de gestion prépare la clôture du programme INTERREG V océan Indien.

Conformément aux lignes de clôture communiquées par la Commission Européenne, et afin de prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les dynamiques de programmation et certification, quelques ajustements ont été apportés au programme en 2022.

Une première modification de la maquette financière du programme a été réalisée au premier trimestre de l'année. Les cibles des indicateurs des axes concernés par ces ajustements ont été revus en conséquence.

Une deuxième modification du programme est intervenue en juin 2022, afin d'activer les dispositions prévues dans le règlement (UE) 2022/562, autrement appelé règlement C.A.R.E. Cette modification a permis d'augmenter temporairement les taux de cofinancement à 100% pour l'exercice comptable 2021-2022, et générer ainsi une avance de 1,5 M€ pour l'atteinte du seuil du dégagement d'office, fixé à 37,7 millions d'euros pour l'année 2022.

### **1. Une programmation exceptionnellement prolongée en 2022**

En 2022, l'Autorité de gestion a fait le choix de prolonger exceptionnellement la programmation des projets afin de pouvoir consommer la totalité de l'enveloppe dédiée au programme INTERREG V, et achever les projets en cours, compatibles avec les délais de clôture, reportés depuis 2020, ou interrompus en raison de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2022, 264 opérations ont été programmées, représentant un coût total éligible de 81,8M€ et un taux de programmation de 110 %. Le cofinancement apporté par le FEDER est de 68,9M€.

Au cours de l'année, 29 opérations ont été programmées. Elles représentent un coût total éligible de 9,1M€ dont 7,7M€ de cofinancement FEDER.

S'agissant de la certification, il convient de souligner l'effort conséquent réalisé par les services de l'Autorité de gestion pour permettre de passer le seuil de dégageement d'office en fin d'année, fixé à 37,7M€ pour l'année 2022. Les dépenses totales certifiées au 31 décembre 2022, atteignent 44,8M€, soit 60% du montant du programme.

Les détails relatifs à la programmation et à la certification pour chacun des axes du programme sont présentés à la section 2.1 du présent rapport. Pour rappel, et pour faciliter la lecture de cette partie, les priorités du programme sont divisées chacune en un axe transfrontalier (axes pairs) et un axe transnational (axes impairs).

## 1. Relations entre les partenaires

- *Implication des pays*

9 pays sont impliqués dans les projets soutenus par le programme Interreg Océan Indien : Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique, Australie, Inde, Tanzanie et Kenya. La coopération implique également les territoires français de La Réunion, Mayotte et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).

Les pays de la COI sont le plus fortement impliqués dans le programme Interreg (volet transnational comme transfrontalier). Cette coopération se réalise majoritairement à travers des projets multilatéraux : Madagascar a participé à 144 projets, Maurice à 134, les Seychelles à 112 et les Comores à 100 projets.

Ces pays sont signataires d'une convention-cadre Interreg avec l'autorité de gestion. Ces conventions

définissent le cadre des actions du programme Interreg et les modalités de l'accompagnement des projets par les antennes de la Région Réunion et de la concertation avec les autorités des pays partenaires.

S'agissant des pays partenaires du programme, le Mozambique est impliqué dans 56 projets, la Tanzanie dans 35 projets, le Kenya dans 25 projets, l'Australie dans 22 projets, l'Inde dans 19 projets, et les Maldives dans 1 projet.

- *Participation de Mayotte*

En ce qui concerne la participation de Mayotte au programme :

- Des partenaires mahorais sont associés à 45 projets du volet transnational ; soit près de 40% des projets programmés sur ce volet ;

- 6 projets ont été portés par un bénéficiaire mahorais (1 projet en 2017, 2 projets en 2018, un projet en 2020, 1 projet en 2021 et 1 projet en 2022).

- *Financement FED-FEDER*

L'initiative nouvelle de surveillance des pêches, dont les actions sont menées en complémentarité du projet ECOFISH (11e FED COI), a fait l'objet d'une modification budgétaire afin de pouvoir réaliser une mission supplémentaire en mer au deuxième semestre 2022.

Un Comité FED-FEDER a été organisé en fin d'année pour présenter les derniers projets soutenus, et les communications réalisées conjointement avec les Délégations de l'Union Européenne de la zone. Ce comité a été l'occasion de faire un bilan des difficultés rencontrées au cours de la programmation, de tirer des enseignements de la période 2014-2020.

L'Autorité de gestion a présenté la configuration envisagée pour l'organisation de la coordination du dispositif NDICI et INTERREG pour la période 2021-2027. Les délégations de l'Union Européenne de Maurice et des Comores ont également fait un point sur les travaux relatifs aux programmes indicatifs pluriannuels (PIM), avec lesquels l'Autorité de gestion a identifié des synergies possibles avec le programme INTERREG.

## **1. Mise en œuvre des instances du programme**

- *Comité de Suivi INTERREG (CSI)*

Le Comité de suivi 2014-2020 a été sollicité 3 fois au cours de l'année 2022 : en présentiel en fin d'année, et en procédure écrite à l'occasion du Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2021, et de la modification du programme pour appliquer les modalités prévues par le règlement UE 2022/562 (C.A.R.E).

- *Comité de pilotage*

Le Comité de pilotage s'est réuni 10 fois en présentiel, entre le 1er février et 31 décembre 2022 (le 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre et le 1er décembre), et une fois en procédure écrite (du 5 au 9 décembre 2022). En 2022, le COPIL INTERREG a examiné 42 opérations.

- *Comité Régional d'Evaluation (CRE)*

En novembre 2022, le Comité Régional d'Evaluation a été consulté sur le projet de synthèse de évaluations du programme INTERREG, devant être transmis avant le 31 décembre 2022 à la Commission Européenne.

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

#### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
01	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 29 opérations ont été programmées au titre de l'axe 1, pour un coût total éligible de 22,2 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 18,8 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 104 %. Le taux de certification sur cet axe est de 54%.</p> <p>En 2022, 2 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 1,3 M€, dont un montant UE de 1,1 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le projet SeyWol porté par le GIP CYROI en coopération avec le Ministère de la Santé et l'Université des Seychelles, pour le développement d'un outil de lutte antivectorielle dans la zone océan Indien.</li><li>- Une opération complémentaire au projet de rénovation et d'extension du Pôle de Protection des Plantes (pôle 3P) porté par le CIRAD, pour l'acquisition d'équipements pour les nouveaux laboratoires et développer des travaux dans des domaines ciblés (recherche en milieu fermé, expérimentations en santé végétale...).</li></ul>
02	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 15 opérations ont été programmées au titre de l'axe 2, pour un coût total éligible de 7 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 5 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 122 %. Le taux de certification sur cet axe est de 60%.</p> <p>En 2022, 2 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 313 k€, dont un montant UE de 266k€.</p> <p>La 3e édition du congrès de recherche en santé publique consacré à « la prévention en santé en milieu insulaire et tropical », porté par le CHU de La Réunion, en partenariat avec les pays de la COI, Mayotte et l'Australie.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		Les allocations régionales de recherche 2019-2022, en faveur de 4 étudiants en thèse sur les thématiques de biodiversité et d'énergie.
03	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 42 opérations ont été programmées au titre de l'axe 3, pour un coût total éligible de 6,6 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 5,3 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 98 %. Le taux de certification sur cet axe est de 70%.</p> <p>En 2022, un projet a fait l'objet d'une modification afin d'achever les actions engagées, qui ont été interrompues par la crise sanitaire, pour un coût total éligible de 362k€, dont un montant UE de 308k€.</p> <p>L'opération du Club Export visant la structuration de projet dans la zone océan Indien pour l'année 2021, sur le volet transfrontalier, a été prolongée d'un an. Le plan d'action initialement prévu a été adapté pour tenir compte des effets à long terme de la crise sanitaire dans les pays de la zone et de la date de fin d'éligibilité des dépenses pour la période de programmation 2014-2020.</p>
04	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 39 opérations ont été programmées au titre de l'axe 4, pour un coût total éligible de 9,4 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 7,9 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 125 %. Le taux de certification sur cet axe est de 68%.</p> <p>En 2022, 3 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 1,8 M€, dont un montant UE de 1,5M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet du Club Export, de structuration de projets dans la zone océan Indien pour 2022, en partenariat avec le Mozambique et le Kenya.</li> <li>- Un projet de coopération régionale touristique pour l'année 2022 porté par l'association Vanilla Islands Organisation (VIO) en partenariat avec les pays de la COI et Mayotte.</li> </ul>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>- La prolongation de l'initiative de surveillance des pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, porté par les TAAF, en partenariat avec les pays de la COI, le Mozambique, l'Inde et l'Australie, afin de pouvoir mener une mission de surveillance supplémentaire en 2022.</p>
05	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 7 opérations ont été programmées au titre de l'axe 5, pour un coût total éligible de 6,7 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 5,7 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 130 %. Le taux de certification sur cet axe est de 80%.</p> <p>Aucune opération n'a été programmée au titre de l'axe 5 en 2022.</p>
06	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 7 opérations ont été programmées au titre de l'axe 6, pour un coût total éligible de 4,5 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 3,8 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 103 %. Le taux de certification sur cet axe est de 31%.</p> <p>En 2022, 1 nouvelle opération a été programmée pour un coût total éligible de 2 M€, dont un montant UE de 1,7 M€</p> <p>Ce projet porte sur la construction du Centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques et aux changements climatiques de la Croix Rouge (PIROI CENTER), afin renforcer les moyens de réponse aux catastrophes dans l'océan Indien (préparation et formation des équipes de réponse des pays partenaires ; prépositionnement de matériel d'urgence).</p>
07	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 12 opérations ont été programmées au titre de l'axe 7, pour un coût total éligible de 3,8 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 2,1M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 117 %. Le taux de certification sur cet axe est de 65%.</p> <p>En 2022, 2 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 783k€,</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>dont un montant UE de 665k€.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La phase 2 du projet PAREO, porté de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) en partenariat avec Maurice et les Seychelles, visant la formation des enseignants à l'éducation à l'environnement et à la transmission de connaissances scientifiques sur les récifs coraliens.</li> <li>- Un projet porté par l'Association Observatoire Marin de La Réunion, sur le marquage des élasmobranches dans l'archipel des Mascareignes (MAETAG), en partenariat avec Maurice.</li> </ul>
08	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 14 opérations ont été programmées au titre de l'axe 8, pour un coût total éligible de 4 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 3,4 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 117 %. Le taux de certification sur cet axe est de 38%.</p> <p>En 2022, 4 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 924 k€, dont un montant UE de 785 k€.</p> <p>Un projet, porté par l'Association des Naturalistes Environnement et Patrimoine de Mayotte, pour la mise en place d'une coopération régionale en faveur de la conservation du dugong dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, en partenariat avec les Comores, Madagascar et le Mozambique.</p> <p>Une opération portée par la Région Réunion concernant la transmission et valorisation des arts de combat traditionnels de l'océan Indien, en partenariat avec Mayotte, les Comores, Madagascar, le Mozambique et les Seychelles.</p> <p>Une opération portée par l'Association GLOBICE, relative à un partenariat régional pour l'inventaire des cétacés des Mascareignes et du Sud-Ouest de l'océan Indien (PRIMO) avec Mayotte, Madagascar et Maurice.</p> <p>Un projet de l'association MOV_A, intitulé « La route des plantes, le chant des forêts », en partenariat avec Madagascar et l'Inde, visant une valorisation culturelle du patrimoine</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		naturel et immatériel du bassin Indo-océanique.
09	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier	<p>Depuis 2016, 50 opérations ont été programmées au titre de l'axe 9, pour un coût total éligible de 9,8 M€ dont 8,3 M€ de FEDER.</p> <p>Le taux de programmation est de 108 %. Le taux de certification sur cet axe est de 60%.</p> <p>En 2022, 9 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 1,1 M€, dont un montant UE de 986 k€.</p> <p>2 opérations portées par l'EPLFPA FORMA'TERRA, liées au programme de coopération éducative des établissements du réseau REAP AAOI, en partenariat avec Maurice et Madagascar.</p> <p>La première opération, initialement prévue sur le volet transnational l'année dernière, a été basculée sur le volet transfrontalier en 2022. La seconde est le programme de coopération pour la période 2020-2022.</p> <p>Un projet, porté par l'ALEFPA, pour la mise en place d'un programme de coopération, avec le Ministère des Affaires familiales et sociale des Seychelles, sur la thématique de la protection des mineurs, et de la protection sociale.</p> <p>Un projet de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social, porté par le CHU de La Réunion en partenariat avec Maurice, Madagascar, et les Seychelles.</p> <p>5 opérations liées au volet transfrontalier du programme de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) :</p> <p>3 postes économiques, et 3 non-économiques cofinancés par la Région Réunion (reporting, communication, culture),</p> <p>1 poste économique et 6 non-économiques cofinancés par le Département de la Réunion (agriculture, culture, communication, audiovisuel, presse, éducation),</p> <p>1 poste non- économique cofinancé par le Territoire de la Cote Ouest (EPCI) pour des projets d'éducation à l'environnement.</p> <p>Cela représente un total de 14 postes programmés aux Comores, à Madagascar, à Maurice</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		et aux Seychelles.
10	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 31 opérations ont été programmées au titre de l'axe 10, pour un coût total éligible de 2,9 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 2,5 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 100 %. Le taux de certification sur cet axe est de 41%.</p> <p>En 2022, 5 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 412 k€, dont un montant UE de 350 k€.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une opération a été programmée en 2022, relative à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français au Kenya. Elle est portée par le Centre Local France Education international (CL FEI), et est réalisée en coopération avec le Ministère de l'Education, l'Université, Ambassade, et l'Alliance Française de Nairobi.</li> <li>- 5 opérations liées au volet transnational du programme de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 postes économique, et 2 non-économiques cofinancés par la Région Réunion (coopération scientifique, éducation, développement local)</li> <li>• 3 postes non-économiques cofinancé par le Département de La Réunion (culture et éducation),</li> <li>• 1 poste économique cofinancé par le Département de Mayotte (communication).</li> </ul> </li> </ul> <p>Cela représente un total de 8 postes programmés au Kenya, au Mozambique, en Tanzanie, en Inde et aux Maldives.</p>
11	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 8 opérations ont été programmées au titre de l'axe 11, pour un coût total éligible de 2,9 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 2,4 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 100 %. Le taux de certification sur cet axe est de 84%.</p> <p>Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion a mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique. Cette dernière ne fera donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses au coût réel mais sera calculée à partir d'un taux forfaitaire de 6 % des dépenses certifiées au niveau du programme (hors assistance technique).
12	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 10 opérations ont été programmées au titre de l'axe 12, pour un coût total éligible de 1,6 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 1,4 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 100 %. Le taux de certification sur cet axe est de 79%.</p> <p>Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion a mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique. Cette dernière ne fera donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses au coût réel mais sera calculée à partir d'un taux forfaitaire de 6 % des dépenses certifiées au niveau du programme (hors assistance technique).</p>

### 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

<b>Axe prioritaire</b>	<b>01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full equivalents time	28,00	13,29	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full equivalents time	28,00	36,74	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full equivalents time	20,00	0,00	Le projet d'extension du pôle 3P, qui alimente cet indicateur, est toujours en cours de réalisation. La valeur réalisée sera renseignée à l'achèvement de l'opération.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full equivalents time	20,00	15,70	
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	8,00	7,00	Etablissements comptabilisés : IRD, CIRAD, CYROI, IGPD, Université, Météo France et CNRS
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	8,00	8,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	11,79	11,79	7,79	7,95	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	29,50	26,00	18,00	17,00	18,33	0,80	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	15,70	15,70	15,70	15,70	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	7,00	6,00	6,00	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	8,00	7,00	6,00	6,00	6,00	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01a - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1a.OS01a**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	projets par an	9,00	2014	11,00	1,00		Projets comptabilisés :  2017 : ECOSPIR,RENOVRISK, GERMINATION  2018 : GICOMRUN,EPIBIO, TROI  2019 : NANO MAURÉ, VAR2M, UV INDIEN, VIROPTERE  2020 : SWIO ENERGY, ESPOIRS, EPIBIO – PHASE 2  2021 : HATARI, NANOSCAFFOLDS, PHYTODENGUE, QUALINNOV - PHASE 2, TROI - PHASE 2, PRERAD - PHASE 2, GERMINATION - PHASE 2  2022 : SEYWOL

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	7,00		3,00		4,00		3,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	4,00		1,00		9,00		9,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	Les projets CORECRABE, et SeqCoi, qui alimentent cet indicateur sont en cours de réalisation. La valeur réalisée sera renseignée à l'achèvement des opérations.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	15,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	15,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS02a - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1b.OS02a**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	projets par an	2,00	2015	3,00	0,00		Projets comptabilisés : 2019 : IOSnet 2020 : CORECRABE,SIG 2021 : G2OI, SeqCoi  2022 : Aucun projet conventionné avant le 31.12.2022

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	2,00		2,00		1,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	0,00		0,00		2,00		0,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational</b>
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	7,00	5,59	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	7,00	9,64	
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	6,00	5,00	Etablissements comptabilisés : CIRAD, CNRS, CHU, Université et Météo France
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	6,00	3,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	6,09	6,09	3,59	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	12,00	9,00	6,00	6,00	3,64	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	5,00	4,00	4,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	5,00	5,00	4,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational</b>
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01b - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein de la zone océan Indien

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1a.OS01b**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	projets par an	2,00	2014	3,00	0,00		Projets comptabilisés :  2017 : RENOVRIK, VECTOBIOME  2018 : QUAL'INNOV, ECLISPE  2020 : OMDIABRUM  2021 : STORM OI, ECLIPSE - PHASE 2  2022 : Aucun projet conventionné avant le 31.12.2022

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	2,00		1,00		0,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	2,00		0,00		2,00		2,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	Les opérations programmées en 2022 ne contribuent pas à l'indicateur CO 26
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS02b - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable de la zone océan Indien

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1b.OS02b**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	projets par an	1,00	2014	2,00	0,00		2020: PISSARO, 2e Congrès de recherche en santé publique du CHU  2021 : CODIERRA  2022 : Aucun projet conventionné avant le 31.12.2022

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	1,00		2,00		0,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	0,00		0,00		1,00		0,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 03.3d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	115,00	125,00	La valeur de cet indicateur est renseignée à partir des opérations soldées au 31.12.2022.
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	115,00	152,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	123,00	90,00	63,00	51,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	152,00	138,00	81,00	70,00	27,00	14,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3a - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 03.3d.OS3a**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ....) au sein des pays de la COI / TF	nombre d'entreprises (moyenne sur 3 ans)	36,00	2014	47,00	193,00		Le chiffre correspond à la moyenne des entreprises accompagnées sur les années 2020, 2021 et 2022.  La valeur de l'indicateur prend en compte les dossiers soldés en 2022 par le service instructeur.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ....) au sein des pays de la COI / TF	304,00		119,33		119,67		138,33	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ....) au sein des pays de la COI / TF	127,00		148,00		36,00		36,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational</b>
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 04.3d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	75,00	127,00	La valeur de cet indicateur est renseignée à partir des opérations soldées au 31.12.2022.
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	75,00	157,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	96,00	76,00	67,00	58,00	22,00	0,00	0,00	0,00
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	152,00	133,00	88,00	70,00	34,00	22,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational</b>
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS03b - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la zone océan Indien

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 04.3d.OS03b**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ....) au sein des pays de la COI / TN	Nombre d'entreprises	29,00	2014	38,00	125,00		Le chiffre correspond à la moyenne des entreprises accompagnées sur les années 2020, 2021 et 2022.  La valeur de l'indicateur prend en compte les dossiers soldés en 2022 par le service instructeur.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ....) au sein des pays de la COI / TN	198,00		37,33		25,67		27,67	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ....) au sein des pays de la COI / TN	5,00		101,00		29,00		29,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 05.5b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	8,00	45,00	
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	8,00	50,00	
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	35,00	81,00	
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	35,00	77,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	35,00	30,00	30,00	18,00	12,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	37,00	37,00	37,00	30,00	17,00	7,00	0,00	0,00
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	44,00	44,00	44,00	33,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	52,00	52,00	52,00	38,00	17,00	7,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04a - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 05.5b.OS04a**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	personnes formées par an	120,00	2014	160,00	192,00		opérations comptabilisées pour 2022 : - Programme Régional de coopération : Gestion des risques de catastrophes dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien 2019-2020 - TF (PIROI) : 146 personnes - Renovrisk (IRD-Université) : 46 personnes

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	194,00		0,00		32,00		58,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	271,00		97,00		120,00		120,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 06.5b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	2,00	12,00	
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	2,00	15,00	
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	8,00	13,00	
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	8,00	17,00	
F	IS10b	Superficie des investissements dans les systèmes nouveaux d'intervention en cas de catastrophes naturelles - TN	Mètres carré construits	900,00	0,00	Le projet du PIROI Center, qui alimente cet indicateur, est toujours en cours de réalisation. La valeur réalisée sera renseignée à l'achèvement de l'opération courant 2023.
S	IS10b	Superficie des investissements dans les systèmes nouveaux d'intervention en cas de catastrophes naturelles - TN	Mètres carré construits	900,00	900,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	9,00	9,00	9,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	9,00	9,00	9,00	6,00	3,00	1,00	0,00	0,00
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	10,00	10,00	10,00	6,00	2,00	0,00	0,00	0,00
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	14,00	14,00	14,00	11,00	5,00	1,00	0,00	0,00
F	IS10b	Superficie des investissements dans les systèmes nouveaux d'intervention en cas de catastrophes naturelles - TN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS10b	Superficie des investissements dans les systèmes nouveaux d'intervention en cas de catastrophes naturelles - TN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04b - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de l'océan Indien

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 06.5b.OS04b**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	acteurs formés par an	48,00	2014	112,00	83,00		opérations comptabilisées pour 2022 : - Programme Régional de coopération :Gestion des risques de catastrophes dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien 2019-2020 - TN (PIROI)

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	98,00		0,00		41,00		46,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	101,00		23,00		48,00		48,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 07.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	10,00	8,00	comptabilisé en 2021 : le projet "Etude des cétacés de La Réunion et actions de coopération régionale" de l'association GLOBICE, programmé en 2018 et réalisé en 2021.
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	10,00	12,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	7,00	6,00	6,00	4,00	2,00	0,00	0,00	0,00
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	10,00	10,00	10,00	6,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05a - Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 07.6c.OS05a**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	supports	29,00	2014	39,00	30,00		Opérations soldées en 2022 : -Congrès mondial des baleines, - MIMUSOPS - TImOI

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	11,00		26,00		17,00		21,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	12,00		0,00		29,00		29,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 08.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	10,00	6,00	comptabilisé en 2021 : le projet COMBAVA programmé en fin 2020 et réalisé en 2021
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	10,00	14,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	6,00	5,00	4,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	10,00	9,00	4,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05b - Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien.

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 08.6c.OS05b**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	supports	10,00	2014	21,00	4,00		Opérations soldées en 2022 : Phonothèque de l'océan Indien

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	19,00		0,00		10,00		3,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	0,00		0,00		10,00		10,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 09.10b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	215,00	163,00	Depuis le début de programme, 163 jeunes diplômés ont eu une expérience professionnelle à l'étranger en tant que volontaires de solidarité internationale.
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	215,00	206,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1 052,00	1 740,00	
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1 052,00	1 886,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	147,00	128,00	88,00	69,00	42,00	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	247,00	187,00	115,00	84,00	64,00	35,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	1 392,00	1 349,00	1 289,00	1 093,00	746,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	1 531,00	1 515,00	1 467,00	1 370,00	1 157,00	642,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6a - Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 09.10b.OS6a**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	personnes formées par an	60,00	2014	120,00	324,00		2022 : 2 projets comptabilisés  -projet de l'ALEFPA : 307 personnes  - projet CHU : 17 personnes

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	0,00		12,00		142,00		42,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	100,00		0,00		60,00		60,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational</b>
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.10b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	68,00	26,00	Depuis le début de programme, 31 jeunes diplômés ont eu une expérience professionnelle à l'étranger en tant que volontaires de solidarité internationale.  En 2022, une opération a été déprogrammée, faisant diminuer la valeur de l'indicateur.
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	68,00	45,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	364,00	150,00	
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	364,00	367,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	31,00	27,00	15,00	7,00	5,00	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	65,00	65,00	61,00	44,00	10,00	0,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	150,00	131,00	130,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	280,00	171,00	282,00	208,00	74,00	5,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational</b>
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6b - Elever le niveau de compétence dans la zone océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 10.10b.OS6b**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	personnes formées par an	60,00	2014	100,00	0,00		2022 : Aucun dossier avant le 31.12.2022

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	0,00		51,00		36,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	74,00		0,00		60,00		60,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 11.Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	36,00	
S	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	27,00	la valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	65,00	En 2022 : - la diffusion régulière du bulletin d'informations (parution du numéro 11 en août 2022 et du numéro 12 en novembre 2022), synthétisant les projets programmés au deuxième semestre 2021 et cours de l'année écoulée 2022. Ce bulletin fait l'objet d'une large diffusion à La Réunion et dans les pays partenaires ; - la création et la diffusion de vidéos de témoignage (sur le site Région et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ; - la diffusion de portraits de bénéficiaires dans l'émission télévisée locale « Mazin Rényon » (dispositif VSI épisode 10 le 28 octobre 2022) ; - la publication sur Facebook dans le cadre de la fête de l'Europe (projet financé par le FEDER dont une autre opération est financée sur Interreg) ; - la diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt « Patrimoine culturel dans l'océan Indien » dans la presse écrite et numérique
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	Aucun dossier n'a été déposé pour les actions de communication.  Toutefois des actions de communication ont été menées pendant toute la durée du programme (65 sur les deux volets).
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	16,71	Indicateur valorisé sur la base de 11 ETP avec une répartition théorique qui est de 66 % sur le TF et de 34 % sur le TN.
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	16,91	La valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS07a	Nombre de personnes formées	36,00	27,00	27,00	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00
S	IS07a	Nombre de personnes formées	27,00	0,00	27,00	21,00	21,00	5,00	0,00	0,00
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	8,55	7,56	7,56	7,65	12,70	0,00	0,00	0,00
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	7,56	7,56	7,56	7,65	12,70	6,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 12.Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	36,00	
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	27,00	la valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	65,00	En 2022 : - la diffusion régulière du bulletin d'informations (parution du numéro 11 en août 2022 et du numéro 12 en novembre 2022), synthétisant les projets programmés au deuxième semestre 2021 et cours de l'année écoulée 2022. Ce bulletin fait l'objet d'une large diffusion à La Réunion et dans les pays partenaires ; - la création et la diffusion de vidéos de témoignage (sur le site Région et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ; - la diffusion de portraits de bénéficiaires dans l'émission télévisée locale « Mazin Rényon » (dispositif VSI épisode 10 le 28 octobre 2022) ; - la publication sur Facebook dans le cadre de la fête de l'Europe (projet financé par le FEDER dont une autre opération est financée sur Interreg) ; - la diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt « Patrimoine culturel dans l'océan Indien » dans la presse écrite et numérique
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	1,00	Un seul dossier a été déposé pour le séminaire de lancement du programme. Les autres actions de communication n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de dossier. Toutefois des actions de communication ont été menées pendant toute la durée du programme (65 sur les deux volets)
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	3,74	Indicateur valorisé sur la base de 11 ETP avec une répartition théorique qui est de 66 % sur le TF et de 34 % sur le TN.
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	3,74	La valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	36,00	27,00	27,00	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	27,00	0,00	27,00	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	3,89	3,43	3,43	3,82	2,05	0,00	0,00	0,00
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	3,43	3,43	3,43	3,82	2,05	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

### 3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2022	Observations
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	8,00	7,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO42 est renseignée sur la base des justificatifs suivants : convention notifiée au bénéficiaire, accompagnée de la liste des organismes participants et des projets de recherche concernés.  Cet indicateur est ainsi comptabilisé dès notification de la convention de financement signée.
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	5 338 236,00	21 352 943,00	11 622 999,74	La valeur réalisée de l'indicateur IF01 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 9 dossiers sont soldés sur les 29 programmés, équivalent à un taux de certification de 54% du montant l'axe.
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	6,00	5,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO42 est renseignée sur la base des justificatifs suivants : convention notifiée au bénéficiaire, accompagnée de la liste des organismes participants et des projets de recherche concernés. Cet indicateur est ainsi comptabilisé dès notification de la convention de financement signée.
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	1211765	5 758 825,00	3 459 877,09	La valeur réalisée de l'indicateur IF02 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 6 dossiers sont soldés, équivalent à un taux de certification de 60% du montant l'axe.
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	597 647	6 776 473,00	4 747 893,66	La valeur réalisée de l'indicateur IF03 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 22 dossiers sont soldés sur les 42 programmés, équivalent à un taux de certification de 70% du montant l'axe.
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	15	115,00	125,00	La valeur réalisée de l'indicateur de IS03a est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.  La valeur cible de cet indicateur a été sous-estimée (plus d'actions prévues en raison du dédoublement des projets en volets TF/TN et annualité des projets), et a été revue à la hausse, lors de la

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2022	Observations
								modification des cibles du programme en 2022.
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	717 647	7 476 471,00	5 116 314,78	La valeur réalisée de l'indicateur IF04 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 24 dossiers sont soldés sur les 39 programmés, équivalent à un taux de certification de 68% du montant l'axe.
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	11	75,00	127,00	La valeur réalisée de l'indicateur de IS03b est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.  La valeur cible de cet indicateur a été sous-estimée (plus d'actions prévues en raison du dédoublement des projets en volets TF/TN et annualité des projets), et a été revue à la hausse, lors de la modification des cibles du programme en 2022.
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	1 104 706	5 182 353,00	4 162 112,28	La valeur réalisée de l'indicateur IF05 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 4 dossiers sont soldés, équivalent à un taux de certification de 80% du montant l'axe.
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	8	35,00	81,00	La valeur réalisée de l'indicateur de IS05a est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	1 210 589	4 435 296,00	1 395 667,86	La valeur réalisée de l'indicateur IF06 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 2 dossiers sont soldés sur les 7 programmés, équivalent à un taux de certification de 31% du montant l'axe.  Les tableaux de bord mis en place par l'Autorité de gestion dans le cadre du suivi du programme ont mis en évidence l'existence de dossiers conventionnés depuis plus de 6 mois sans demande de paiement.  Des relances auprès des bénéficiaires concernés ont été effectuées afin d'augmenter le niveau de certification des dépenses.
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	3	8,00	13,00	La valeur réalisée de l'indicateur IS05b est renseignée au fur et mesure de l'achèvement

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2022	Observations
								physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.
06	O	IS10b	Superficie des investissements dans les systèmes nouveaux d'intervention en cas de catastrophes naturelles - TN	Mètres carré construits		900,00	0,00	Cet indicateur a été créé lors de la modification apportée au programme au premier semestre 2022. Il est lié au PIROI Center, et sera valorisé à l'achèvement du projet courant 2023.
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	425 294	3 335 295,00	2 178 852,07	La valeur réalisée de l'indicateur IF07 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 4 dossiers sont soldés sur les 12 programmés, équivalent à un taux de certification de 65% du montant l'axe.
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	1	10,00	8,00	La valeur réalisée de l'indicateur IS06a est comptabilisée dès notification au bénéficiaire de la convention de financement signée.
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	218 824	3 458 824,00	1 319 960,93	La valeur réalisée de l'indicateur IF08 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 3 dossiers sont soldés sur les 14 programmés, équivalent à un taux de certification de 38% du montant l'axe.
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	1	10,00	6,00	La valeur réalisée de l'indicateur IS06b est comptabilisée dès notification au bénéficiaire de la convention de financement signée.
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	71	215,00	163,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO43 est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	1 583 530	9 117 652,00	5 470 465,81	La valeur réalisée de l'indicateur IF09 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 24 dossiers sont soldés sur les 50 programmés, équivalent à un taux de certification de 60% du montant l'axe.
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	36	364,00	150,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO46 est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	435 295	2 952 945,00	1 216 459,34	La valeur réalisée de l'indicateur IF10 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.  Au 31/12/2022, 16 dossiers sont soldés sur les 31 programmés, équivalent à un taux de certification de 41% du montant l'axe.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	7,00	6,00	6,00	6,00	6,00
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	8 528 136,44	3 842 923,97	2 982 617,19	420 289,47	0,00
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5,00	4,00	4,00	4,00	3,00
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	2 402 702,33	1 648 461,65	757 543,32	36 000,00	0,00
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	3 670 691,22	2 470 248,39	2 003 063,65	1 387 740,93	354 715,74
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	123,00	90,00	63,00	51,00	19,00
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	3 788 132,83	2 104 013,44	1 574 267,02	1 140 099,63	558 879,98
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	96,00	76,00	67,00	58,00	22,00
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	3 229 185,96	2 359 077,34	2 279 421,17	2 279 421,17	1 192 762,55
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	44,00	44,00	44,00	33,00	19,00
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	1 182 800,59	858 060,14	803 454,40	803 454,40	315 539,35
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	10,00	10,00	10,00	6,00	2,00
06	O	IS10b	Superficie des investissements dans les systèmes nouveaux d'intervention en cas de catastrophes naturelles - TN	Mètres carré construits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	1 420 441,31	954 214,14	551 732,37	406 245,00	173 676,47
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	7,00	6,00	6,00	4,00	2,00
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	855 247,19	650 157,53	186 867,85	72 888,60	0,00
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	5,00	5,00	4,00	4,00	1,00
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	147,00	128,00	88,00	69,00	42,00
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	4 610 248,71	3 616 553,55	2 629 046,95	2 281 119,69	651 422,81
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	150,00	131,00	130,00	110,00	0,00
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	1 053 564,85	639 325,99	344 444,16	195 820,98	52 626,61

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00	0,00
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	0,00	0,00	0,00
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00	0,00
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	0,00	0,00	0,00
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	0,00	0,00	0,00
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	0,00	0,00	0,00
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	0,00	0,00	0,00
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	0,00	0,00	0,00
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	0,00	0,00	0,00
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
				formation			
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	0,00	0,00	0,00
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	0,00	0,00	0,00
06	O	IS10b	Superficie des investissements dans les systèmes nouveaux d'intervention en cas de catastrophes naturelles - TN	Mètres carré construits	0,00	0,00	0,00
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	0,00	0,00	0,00
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	0,00	0,00	0,00
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	0,00	0,00	0,00
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	0,00	0,00	0,00
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	0,00	0,00	0,00
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	0,00	0,00	0,00
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	0,00	0,00	0,00
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	0,00	0,00	0,00

### 3.4. Données financières

**Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	Partie publique	21 352 943,00	85,00	22 216 291,24	104,04%	22 216 291,24	14 952 840,48	70,03%	29
02	FEDER	Partie publique	5 758 825,00	85,00	7 015 346,51	121,82%	6 817 810,39	4 687 699,14	81,40%	15
03	FEDER	Partie publique	6 776 473,00	85,00	6 635 807,75	97,92%	6 245 475,40	5 053 229,35	74,57%	42
04	FEDER	Partie publique	7 476 471,00	85,00	9 437 424,63	126,23%	9 321 680,20	6 108 359,00	81,70%	39
05	FEDER	Partie publique	5 182 353,00	85,00	6 756 101,50	130,37%	6 748 101,50	4 782 734,03	92,29%	7
06	FEDER	Partie publique	4 435 296,00	85,00	4 572 493,57	103,09%	4 572 493,57	1 588 262,55	35,81%	7
07	FEDER	Partie publique	3 335 295,00	85,00	3 886 367,91	116,52%	3 886 367,91	2 495 527,79	74,82%	12
08	FEDER	Partie publique	3 458 824,00	85,00	4 059 599,21	117,37%	4 059 599,21	1 392 885,58	40,27%	14
09	FEDER	Partie publique	9 117 652,00	85,00	9 874 456,73	108,30%	9 874 456,73	5 846 386,10	64,12%	50
10	FEDER	Partie publique	2 952 945,00	85,00	2 955 943,98	100,10%	2 955 943,98	1 289 964,06	43,68%	31
11	FEDER	Partie publique	2 923 297,00	85,00	2 923 297,00	100,00%	2 923 297,00	2 986 027,02	102,15%	8
12	FEDER	Partie publique	1 532 454,00	85,00	1 532 453,00	100,00%	1 532 453,00	1 442 459,51	94,13%	10
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>		<b>74 302 828,00</b>	<b>85,00</b>	<b>81 865 583,03</b>	<b>110,18%</b>	<b>81 153 970,13</b>	<b>52 626 374,61</b>	<b>70,83%</b>	<b>264</b>
<b>Total général</b>			<b>74 302 828,00</b>	<b>85,00</b>	<b>81 865 583,03</b>	<b>110,18%</b>	<b>81 153 970,13</b>	<b>52 626 374,61</b>	<b>70,83%</b>	<b>264</b>

**Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)**

--

## Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	058	01	07	07	01		01	FR94	2 449 144,93	2 449 144,93	1 947 608,93	1
01	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	2 853 955,81	2 853 955,81	2 139 257,84	5
01	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	6 468 356,18	6 468 356,18	5 398 999,99	7
01	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	7 909 530,64	7 909 530,64	4 417 960,87	10
01	FEDER	060	01	07	07	01		24	FR94	2 247 248,08	2 247 248,08	900 431,97	5
01	FEDER	064	01	07	07	01		22	FR94	288 055,60	288 055,60	148 580,88	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	884 478,79	884 478,79	631 531,67	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		03	FR94	992 859,17	992 859,17	663 809,99	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		19	FR94	739 200,00	739 200,00	427 200,00	3
02	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	936 177,20	936 177,20	657 131,61	3
02	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	2 175 753,96	2 175 753,96	1 756 452,50	4
02	FEDER	060	01	07	07	01		24	FR94	891 805,15	891 805,15	393 544,47	2
02	FEDER	064	01	07	07	01		10	FR94	395 072,24	197 536,12	158 028,90	1
03	FEDER	067	01	07	07	03		12	FR94	255 697,56	255 697,56	94 130,43	1
03	FEDER	067	01	07	07	03		13	FR94	280 526,09	280 526,09	266 697,57	1
03	FEDER	067	01	07	07	03		17	FR94	164 265,33	164 265,33	115 750,49	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		18	FR94	970 473,00	970 473,00	948 463,52	6
03	FEDER	067	01	07	07	03		22	FR94	266 372,90	228 250,46	240 852,92	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	1 267 011,26	1 267 011,26	990 778,18	6
03	FEDER	067	01	07	07	03		24	FR94	3 182 483,92	2 830 274,01	2 149 221,71	22
03	FEDER	069	01	07	07	03		01	FR94	248 977,69	248 977,69	247 334,53	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		07	FR94	44 622,30	44 622,30	0,00	1
04	FEDER	067	01	07	07	03		12	FR94	1 057 998,41	1 057 998,41	103 928,17	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		13	FR94	70 964,03	70 964,03	76 328,37	1
04	FEDER	067	01	07	07	03		15	FR94	244 709,41	244 709,41	251 143,01	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		17	FR94	372 432,42	301 355,19	299 238,10	11
04	FEDER	067	01	07	07	03		22	FR94	119 892,44	107 470,53	130 433,24	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	1 148 447,23	1 148 447,23	1 173 710,88	6
04	FEDER	067	01	07	07	03		24	FR94	645 331,94	613 086,65	175 883,43	4
04	FEDER	069	01	07	07	03		02	FR94	1 777 700,00	1 777 700,00	1 471 478,04	2
04	FEDER	075	01	07	07	03		15	FR94	3 572 974,78	3 572 974,78	2 426 215,76	7
04	FEDER	093	01	07	07	03		15	FR94	382 351,67	382 351,67	0,00	1
05	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	6 756 101,50	6 748 101,50	4 782 734,03	7
06	FEDER	036	01	07	07	05		24	FR94	2 009 685,01	2 009 685,01	0,00	1
06	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	1 968 785,22	1 968 785,22	1 315 406,41	5
06	FEDER	088	01	07	07	05		20	FR94	594 023,34	594 023,34	272 856,14	1
07	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR94	3 103 067,95	3 103 067,95	2 495 527,79	10
07	FEDER	094	01	07	07	06		24	FR94	783 299,96	783 299,96	0,00	2
08	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR94	1 451 467,33	1 451 467,33	646 499,90	4
08	FEDER	094	01	07	07	06		24	FR94	244 504,89	244 504,89	0,00	2
08	FEDER	095	01	07	07	06		23	FR94	729 045,20	729 045,20	726 615,97	2
08	FEDER	095	01	07	07	06		24	FR94	1 634 581,79	1 634 581,79	19 769,71	6
09	FEDER	112	01	07	07	10		20	FR94	268 682,96	268 682,96	72 582,70	3
09	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	6 600 857,60	6 600 857,60	3 835 501,25	27
09	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	1 161 952,56	1 161 952,56	619 683,94	15
09	FEDER	118	01	07	07	10		20	FR94	1 444 225,41	1 444 225,41	803 040,79	4
09	FEDER	118	01	07	07	10		23	FR94	398 738,20	398 738,20	515 577,42	1
10	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	1 951 758,00	1 951 758,00	1 016 938,92	25
10	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	1 004 185,98	1 004 185,98	273 025,14	6
11	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	2 923 297,00	2 923 297,00	2 986 027,02	8
12	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	1 495 853,00	1 495 853,00	1 423 106,01	9

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
12	FEDER	123	01	07	07			18	FR94	36 600,00	36 600,00	19 353,50	1

**Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union**

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
Opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union	0,00		0,00	

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

A l'approche de la clôture du programme, il convient de revenir sur l'ensemble des travaux menés en matière d'évaluation du programme INTERREG V au cours de la période de programmation 2014-2020.

##### 1. Dispositions réglementaires en matière d'évaluation

L'article 56-3 du règlement UE 1303/2013 dispose que « l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées, y compris des évaluations visant à en évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact, sur la base du plan d'évaluation, et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi correct, conformément aux règles spécifiques de chaque Fonds ».

L'article 114-2 du règlement UE 1303/2013, établit l'obligation, pour l'Autorité de gestion, de soumettre à la Commission Européenne, « un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel ».

En conformité avec ces dispositions réglementaires, le Plan d'évaluation du programme INTERREG V OI a été établi au cours de l'année 2016, et validé par le Comité de Suivi INTERREG du 26 avril 2016.

Les travaux d'évaluation prévus pour la période de programmation 2014-2020 ont été menés dans leur totalité, et ont bien respecté les thématiques identifiées par les règlements.

Le rapport de synthèse des évaluations du programme INTERREG a été transmis à la Commission Européenne en décembre 2022.

Ainsi l'Autorité de gestion a rempli toutes ses obligations en matière d'évaluation pour la période 2014-2020.

### **1. Mobilisation du Comité Régional d'Evaluation (CRE)**

Le Comité Régional d'Evaluation a pour attribution l'examen et le suivi des travaux menés en matière d'évaluation, avant présentation aux Comité de Suivi INTERREG pour approbation. Il a été mobilisé une fois par an au cours de la programmation.

En 2019, l'autorité de gestion a présenté au CRE, le cahier des charges des évaluations à mi-parcours, ainsi qu'un calendrier des travaux.

En 2020, le Comité Régional d'Evaluation a été réuni pour lancer les évaluations de mise en œuvre et thématique, approuver l'évaluateur retenu pour mener ces opérations, et valider les premiers éléments méthodologiques présentés.

En 2021, le bureau d'étude a présenté au Comité Régional d'Evaluation, les conclusions des évaluations menées, et formulé des recommandations pour la prochaine période de programmation.

En 2022, la synthèse de l'ensemble des évaluations a été présenté aux membres du CRE avant validation par le Comité de Suivi et transmission à la Commission Européenne.

## 1. Travaux menés et recommandations

Pour faciliter leur déploiement, et par souci d'efficience de la commande publique, les évaluations du programme ont été rassemblées en deux lots évaluatifs, et ont été réalisées sur tous les axes du programme entre 2020 et 2021. Les conclusions des évaluations ont été présentées au Comité Régional d'Evaluation, puis au Comité de Suivi Interreg en fin d'année 2021.

Le premier lot a porté sur **l'évaluation de la mise en œuvre** du programme INTERREG V. Les travaux se sont articulés autour de cinq questions évaluatives relatives à la dynamique de mise en œuvre, la pertinence, l'efficacité de la mise en œuvre, la cohérence et la perception du programme.

Le second lot a concerné **l'évaluation thématique** du programme, et s'est articulé également autour de cinq questions, relatives à l'efficacité, l'efficience, les impacts, l'effet levier du programme et les influences croisées avec d'autres politiques publiques de la zone océan Indien.

L'Autorité de gestion s'est appuyée sur les recommandations formulées à l'issue de ces évaluations pour établir le programme INTERREG VI, validé par la Commission Européenne le 13 décembre 2022.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

#### Impact de la crise sanitaire liée au COVID-19

Le programme Interreg subit, depuis trois ans, les conséquences de la crise sanitaire. D'abord, la dynamique de programmation en a été fortement obérée en 2020. Ensuite, les effets de cette crise ont été particulièrement significatifs sur l'année 2021, et ont continué à l'être en 2022 avec des taux de chute importants sur les projets programmés en 2019 et 2020 et dont la réalisation en 2020 et 2021 a été fortement perturbée.

#### Rappel des mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire

Pour faire face à la crise, l'Autorité de gestion a, dans un premier temps, décidé d'un report de 2 mois, les des délais de réalisation des projets qui devaient s'achever pendant la période de confinement. Dans un second temps, des avenants ont été signés à la demande des porteurs de projets, pour prolonger les délais de réalisation des projets. La dématérialisation a été renforcée, permettant l'instruction des dossiers et leur liquidation en télétravail pendant les périodes de confinement et de couvre-feu. La programmation des dossiers s'est poursuivie avec des comités de pilotage organisés en visioconférence. Toutefois, comme indiqué précédemment, la réalisation de ces projets reste dépendante des conditions de circulation entre les pays de l'océan Indien pour l'année à venir.

En 2021 (Comité de Suivi des 6 et 7 décembre), une modification du plan de financement du programme a été présentée afin de pallier les effets de la crise sanitaire sur certains axes (avec une réallocation de certains axes au détriment d'autres, particulièrement affectés par les effets de la crise sanitaire). Cette modification a été approuvée par la Commission Européenne le 25 février 2022.

#### Autres mesures prises par l'autorité de gestion depuis le début du programme

Dès 2017, différentes mesures ont été prises par l'Autorité de gestion pour dynamiser le programme :

#### - 2017 - Renforcement du dispositif d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets

Un pôle animation du programme Interreg est opérationnel depuis mars 2017 au sein de La Région Réunion, avec 3 agents chargés notamment de l'information et de l'accompagnement des porteurs de projets. Les antennes de la Région (Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles) contribuent à cet accompagnement.

Le dispositif d'animation prévu à Mayotte et évalué à 1/2 ETP n'a pas été mis en place par les autorités mahoraises à ce jour. 2 présentations du programme Interreg océan Indien ont été faites à Mayotte, par

l'autorité de gestion, en octobre 2018 et juillet 2019.

### **- 2018 - Introduction de modalités de coûts simplifiés**

Les modalités de coûts simplifiés (OCS) ont été introduites en 2018 dans la plupart des fiches actions du programme. 2 modalités d'OCS sont ouvertes aux porteurs de projets : le recours au montant forfaitaire pour les projets dont les dépenses publiques sont inférieures à 100 000 € et la forfaitisation des dépenses indirectes à hauteur de 15 % des frais de personnel. Ces modalités sont mises en œuvre depuis 2019.

### **- 2018 et 2019 - Mise en place d'un dispositif d'amorce aux projets Interreg sur financements propres de la Région**

Validé en septembre 2017, ce dispositif permet de soutenir la préparation de projets Interreg et les échanges préalables avec les partenaires de la zone. Il vise ainsi à ouvrir le programme Interreg à de nouveaux porteurs de projets. 2 appels à projets ont été lancés en 2018 et 2019 sur ce dispositif régional, aboutissant au financement de 16 projets. Les dossiers approuvés en 2019 ont tous été retardés par la crise Covid. Sur les dossiers de 2018, 5 ont donné lieu au dépôt d'un dossier Interreg.

### **- 2018 et 2019 - Modification du programme**

Pour faire face à la faible programmation sur certains axes du volet transnational en raison notamment de l'absence de participation de l'Afrique du Sud, l'Autorité de gestion a procédé, en juillet 2018, à une modification du plan de financement du programme. Des ajustements ont été proposés en respectant les montants alloués au volet transfrontalier et au volet transnational, entraînant la modification des valeurs de certains indicateurs. Cette modification a été validée par le Comité de Suivi de novembre 2018. Cette modification du programme a été approuvée par la Commission Européenne le 20 février 2019.

### **- 2019 - Articulation avec le programme Interreg Mayotte / Comores / Madagascar**

Avec le début de la sélection des opérations sur le programme Interreg transfrontalier de Mayotte, il a été constaté que les mêmes porteurs de projet sont financés par ce programme et par le programme Interreg océan Indien, pour des opérations ayant une couverture géographique différente. Des modalités de partage d'informations entre les autorités de gestion concernées ont été proposées en février 2019, puis approuvées lors du comité de suivi du programme Interreg de Mayotte, en juillet 2019. Elles n'ont toutefois pas véritablement été mises en œuvre à ce jour.

### **- 2022 – Mobilisation du mécanisme d'augmentation du taux de cofinancement (règlement C.A.R.E)**

En mai 2022, l'Autorité de gestion a mobilisé le mécanisme proposé par le règlement UE 2022/562 (C.A.R.E) de manière à augmenter temporairement le taux de cofinancement du programme à 100% au cours de l'exercice comptable 2021-2022. Ce dispositif a permis de pallier les effets négatifs de la crise sanitaire sur les remontées

de dépense des bénéficiaires, et ainsi de dégager une avance certaine pour l'atteinte du dégagement d'office pour l'année 2022, fixé à 37,7M€.

**b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.**

--

## **6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

**7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**8.1. Grands projets**

**Tableau 7: Grands projets**

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.**

--

## 8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

## Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

**9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	12 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational
-----------------	--

--

**9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

**9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

#### 9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
03	84 652,38	1,47%
04	604 417,97	9,51%
05	5 735 886,21	130,21%
06	2 558 727,19	67,87%
07	1 055 042,82	37,21%
08	493 498,83	16,79%
<b>Total</b>	<b>10 532 225,40</b>	<b>16,68%</b>

--

**9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

**10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013**

**10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

## 10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

**11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013]**

**11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération**

--

**11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER**

--

### 11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### **11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale**

--

### **13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--



## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	18 avr. 2023		Ares(2023)3762991	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2023	n0040ns0













Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 111,76 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 05, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS05a, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 113,10 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, indicateur: IS09a, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 113,41 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 12, priorité d'investissement: -, indicateur: IS09b, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 133,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, indicateur: IS07a, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 133,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, indicateur: IS07a, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 133,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 12, priorité d'investissement: -, indicateur: IS07b, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 133,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 12, priorité d'investissement: -, indicateur: IS07b, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 166,67 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 02, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO42, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 6 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 12, priorité d'investissement: -, indicateur: IS08b, année: 2022. Veuillez vérifier.